



## AVIS PUBLIC

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** aux contribuables de la Ville d'Estérel par le soussigné, conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire du **17 avril 2020** débutant à 17 h à la salle du Conseil, au 115, chemin Dupuis, Estérel, le Conseil statuera sur une demande de dérogation mineure. Au cours de cette séance, la demande sera expliquée et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à celle-ci.

Demande : N° 2020-0003

Immeuble : Lot 5 508 495, 3, avenue des Verdiers

Nature et effet : Autoriser la construction d'un bâtiment principal avec un toit plat alors que selon le règlement sur le zonage numéro 2006-493 et ses amendements, la pente minimale d'un toit d'une habitation est fixée à 5/12.

**Il est à noter qu'un avis précédemment publié annonçait que le dossier allait être étudié en séance ordinaire le 20 mars 2020, s'il-vous-plait ne pas en tenir compte.**

Donné à Ville d'Estérel, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de mars 2020.

---

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Greffier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 17 mars 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17<sup>e</sup> jour du mois de mars 2020.

---

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Greffier